

an et demi avant de légiférer, un projet de réforme fiscale, en disant aux Canadiens: Adressez-moi vos commentaires, car je désire que cette réforme fiscale réponde le plus possible aux besoins de tous les Canadiens. C'est la première fois que cela se produit. A mon avis, on devrait élever un monument à la mémoire du ministre des Finances, qui a compris la nature de la démocratie active.

Quant à la Société centrale d'hypothèques et de logement, on a évité de l'affamer, malgré la pénurie d'argent qui afflige le Canada ainsi que tous les autres pays de l'univers.

Le gouvernement a activé le commerce extérieur, en déléguant des ministres, en Amérique du Sud, il y a quelques mois, pour essayer de nouer de nouvelles relations commerciales. Le premier ministre fait la même chose, actuellement, au cours de son voyage.

Il est à moderniser ce qui a trait à l'assurance-chômage. J'entendais avec amusement le député de Sainte-Marie, ce matin, conseiller au gouvernement de rendre l'assurance-chômage plus réaliste. Il a bien du mérite, car les journaux annoncent ce matin que c'est chose faite.

Le député de Sainte-Marie reprochait aussi au gouvernement de ne pas se préoccuper suffisamment de l'établissement de parcs nationaux. Le gouvernement de la province de Québec, que le député de Sainte-Marie appuie et avec lequel il se met à table depuis plusieurs années, s'est toujours opposé à l'établissement de parcs nationaux dans la province de Québec. Le gouvernement fédéral offre à la province de Québec, depuis plusieurs mois, d'établir de tels parcs sur son sol, mais on refuse, en prétextant la sauvegarde de l'intégrité du territoire, ce qui est illusoire.

Il existe un système de péréquation, et j'insiste sur le cas de la province de Québec, puisque l'honorable député de Sainte-Marie l'a évoqué ce matin. Ce système a accordé l'an dernier au Québec une aide de l'ordre de 360 millions de dollars et, pour l'année courante, ce système apportera une aide de 430 millions de dollars pour aider le Québec à combattre l'inégalité régionale dont il souffre.

Que dire maintenant du budget équilibré que le ministre des Finances a annoncé au peuple canadien, qui inspire confiance dans le gouvernement et dans les finances du Canada et contribue à attirer au Canada des investissements sérieux de pays qui disposent d'un peu plus de capitaux que nous.

Voilà autant de mesures concrètes que le gouvernement a prises en vue de combattre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, si mes remarques ont l'air un peu décousues, c'est que je m'efforce de suivre l'enchaînement des idées du député qui a proposé la motion de censure, l'honorable député de Sainte-Marie. Au fait, ne disait-il pas, ce matin, que le chômage avait atteint un degré inouï au Canada? Mais il faudrait tout de même prendre connaissance des données statistiques.

Je me demande de quel droit nos amis de la loyale opposition de Sa Majesté, c'est-à-dire le parti conservateur, se permettent de faire la leçon au gouvernement, eux qui, au cours des années 1930-1933, ont causé la grande dépression économique et qui, de 1958-1962, ont connu le plus haut taux de chômage, alors que nous n'en étions pas encore aux pires moments de l'inflation.

Au Canada, le taux de chômage était de 6 p. 100 en 1959. Dans la région atlantique, il était de 10.9 p. 100. Au Québec, il était de 7.8. Cela était un an après que les conservateurs progressistes eurent pris le pouvoir. En 1960, au Canada, il était de 7 p. 100, dans les provinces de l'Atlantique, de 10.7 p. 100, et au Québec, de 9.1 p. 100. En 1961, au Canada, le taux de chômage était de 7.1 p. 100, de 11.2 p. 100 dans la région atlantique, de 9.2 p. 100 au Québec. En 1962, il était de 5.9 p. 100 au Canada, de 10.7 p. 100 dans la région atlantique et de 7.5 p. 100 dans le Québec. Et à cette époque, les libéraux sont arrivés au pouvoir. Je cite maintenant les chiffres à compter de 1963, naturellement.

Pour 1963, 5.5 p. 100 au Canada, 9.5 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 7.5 p. 100 au Québec. Il y a déjà diminution.

Pour 1964, les données statistiques du gouvernement fédéral indiquent un taux de 4.7 p. 100 pour le Canada—7.8 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et de 6.4 p. 100 dans le Québec.

Pour 1965, nouvelle diminution: 3.9 p. 100 pour le Canada, 7.4 p. 100 dans les régions de l'Atlantique et 5.4 p. 100 au Québec.

Pour 1966, 3.6 p. 100 au Canada, 6.4 p. 100 dans les régions de l'Atlantique et au Québec, 4.7 p. 100.

Pour 1967, 4.1 p. 100 au Canada, 6.6 p. 100 dans les régions de l'Atlantique et 5.3 p. 100 au Québec. Et cela se continue jusqu'en 1969.

Pour 1969, 4.7 p. 100 au Canada, 7.5 p. 100 dans la région atlantique et 6.9 p. 100 au Québec.

Pour 1970, nous ne pourrions établir le pourcentage qu'à la fin de l'année.

Monsieur l'Orateur, je constate que depuis 1962, année où le gouvernement libéral a été porté au pouvoir, le pourcentage du chômage au Canada a baissé plus régulièrement que pendant les quatre années où le gouverne-